



Réponse de la FSESP à la Consultation de la Commission Européenne sur

Les combustibles fossiles non conventionnels (par ex. le gaz de schiste) en Europe

**Adoptée au Comité Permanent sur les Entreprises de Services Publics,
26 février 2013**

L'exploitation du gaz de schiste fait l'objet de nombreuses controverses. Certains y voient une nouvelle manière d'introduire des carburants fossiles sur le marché et d'ainsi bouleverser le marché du gaz, ce qui ferait chuter les prix comme aux États-Unis. D'autres affirment que les conséquences environnementales et sociales sont négatives et que la contribution du gaz de schiste aux émissions de CO₂ nuirait aux efforts de lutte contre le changement climatique.

- La FSESP est contre l'exploitation du gaz de schiste (et du schiste bitumineux) dans la mesure où l'impact sur l'environnement, sur les eaux souterraines par exemple, est négatif au vu de l'état d'évolution de la technologie et des connaissances actuelles des conséquences à plus long terme. La population s'y oppose fermement par ailleurs, étant donné qu'une grande partie de ces effets à plus long terme sur la vie des citoyens reste floue, y compris la contribution aux émissions de CO₂.
- La FSESP ne s'oppose pas à la réalisation d'études sur l'exploration du gaz de schiste, à condition qu'elles soient réalisées dans des conditions strictes et sous contrôle, avec des techniques différentes et si aucun impact sur l'environnement n'est à déplorer. Apprendre à évaluer les conditions géologiques et hydrologiques dans lesquelles cette exploration est possible est dans l'intérêt de la société. Il conviendrait par ailleurs de trouver un moyen d'empêcher que le gaz de schiste contribue aux émissions de CO₂.
- Nous sommes sceptiques quant aux recherches menées par les entreprises privées. Il existe un risque que le profit passe avant l'intérêt public. L'état actuel du secteur bancaire ou le rôle qu'Enron a joué montrent clairement qu'il ne s'agit pas d'un risque imaginaire. Ce type d'études, qui sont controversées et peuvent avoir d'importantes conséquences, devraient être réalisées par des instituts de recherche publics sous un contrôle rigoureux impliquant un large éventail de parties prenantes, y compris issues d'organisations se montrant critiques à l'égard du gaz de schiste.
- La Commission européenne et les États membres ne devraient pas pouvoir laisser le champ libre aux grandes entreprises (pétrolières) multinationales qui peuvent transférer leurs ressources, leurs investissements et leurs centrales dans d'autres pays situés en dehors de l'UE et pourraient ainsi laisser des sites à l'abandon. L'héritage négatif à long terme serait alors laissé à la région ou l'État membre concerné. Il est dès lors crucial de définir très clairement le cadre juridique et les responsabilités (principe du pollueur-payeur) avant de permettre que des recherches soient effectuées (surtout en matière d'exploration).

La FSESP est la Fédération syndicale européenne des Services publics, la plus grande des fédérations membres de la CES. 8 millions de travailleurs du service public de plus de 275 organisations syndicales en sont membres. Elle représente les travailleurs des secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets, des services sociaux et de santé et de l'administration locale et régionale dans tous les pays d'Europe, y compris ceux de la frange orientale de l'Union européenne. La FSESP est l'organisation régionale reconnue de l'Internationale des services publics (ISP). Pour plus d'informations sur la FSESP et son action, veuillez visiter le site <http://www.epsu.org> Services International (PSI).